

Tunis, le 07/07/2017

Note N° 20

Objet : Fixation des formats des états et rapports périodiques devant être communiqués par les institutions de microfinance sous forme associative à l'ACM conformément aux dispositions des articles 13 et 15 de l'arrêté du ministre des finances du 23 décembre 2016 fixant les règles et les normes de gestion et de transparence financière des institutions de microfinance

Le Directeur Général de l'Autorité de Contrôle de la Microfinance,

Vu le décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011 portant organisation de l'activité des institutions de microfinance tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014,

Vu le décret n°2012-2128 du 28 septembre 2012, fixant les modalités de fonctionnement de l'Autorité de Contrôle de la Microfinance,

Vu l'arrêté du Ministre des Finances du 23 décembre 2016 fixant les règles et les normes de gestion et de transparence financière des institutions de microfinance,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'ACM des 1^{er} et 30 juin 2017,

Porte à la connaissance des institutions de microfinance ce qui suit :

L'article 15 de l'arrêté du Ministre des Finances du 23 décembre 2016 fixant les règles et les normes de gestion et de transparence financière des institutions de microfinance dispose que les institutions de microfinance sous forme associative, communiquent périodiquement à l'autorité de contrôle de la microfinance des états et rapports selon des formats définis par note émise par cette dernière.

La présente note a pour objet de définir les formats des états et rapports à communiquer périodiquement à l'autorité de contrôle de la microfinance.

Les états et rapports à communiquer à l'ACM sont les suivants :

N°	États / Rapports	Périodicité	Format
1	Bilan	Trimestrielle	Annexe 1 (1A et 1B)
2	État de résultat	Trimestrielle	Annexe 2
3	État des flux de trésorerie	Annuelle	Annexe 3
4	Notes sur les états financiers	Annuelle	PDF
5	État des créances sur la clientèle selon l'antériorité des impayés	Trimestrielle	Annexe 4
6	Calcul des dotations provisions et du portefeuille à risque	Mensuelle	Annexe 5
7	Données statistiques	Mensuelle	Annexe 7
8	Ventilation des actifs et des passifs selon leur durée résiduelle	Annuelle	Annexe 6
9	Note sur l'exposition au risque de change et les outils de couverture adoptés	Annuelle	PDF
10	Tous les rapports des commissaires aux comptes adressés à l'assemblée générale	Annuelle	PDF
11	Politique générale et plan d'affaires actualisé	A chaque Changement	PDF
12	Le rapport de gestion adressé par le comité de direction à l'assemblée générale et le projet des résolutions	Annuelle	PDF
13	Les procès-verbaux des réunions du comité de direction et de l'assemblée générale	15 jours au maximum après chaque réunion	PDF
14	Les rapports des agences de notation et des instances internationales	Après chaque notation	PDF
15	Les statuts	A chaque changement	PDF
16	Le règlement intérieur	A chaque changement	PDF
17	L'organigramme	A chaque changement	PDF
18	Les chartes des comités spécialisés approuvées par le comité de direction	A chaque Approbation	PDF
19	Le rapport du contrôle interne	Annuelle	PDF
20	Le rapport du comité permanent d'audit interne	Annuelle	PDF
21	Les PV des réunions du comité permanent d'audit interne	15 jours au maximum après chaque réunion	PDF
22	Le rapport du comité des risques	Annuelle	PDF
23	Les PV des réunions du comité des risques	15 jours au maximum après chaque réunion	PDF
24	Budget	15 jours au maximum après chaque approbation	PDF
25	Chaque modification du manuel des microfinancements	A chaque modification	PDF

Le Directeur Général de
l'Autorité de Contrôle de la
Microfinance


Mahmoud Montassar MANSOUR